

1234.

ORDRE *de la Cosse de Genest.* (FRANCE.)

Favin, dans son Théâtre d'Honneur, raconte que saint Louis, ayant épousé Marguerite de Provence, en 1234, les cérémonies des noces se firent dans la ville de Sens; et que, pour les rendre plus augustes, il institua l'ordre de la Cosse de Genest, ayant pris ce modeste arbuste pour emblème avec cette devise, *exaltat humiles*, il élève les humbles; que le collier de cet Ordre étoit composé de cosses de genest, émaillées au naturel, entrelacées de fleurs de lis d'or, enfermées dans des losanges percées à jour et émaillées de bleu, le tout attaché à une seule chaîne, au bout de laquelle pendoit une croix florencée d'or; que le roi reçut le premier cet Ordre de Gauthier, archevêque de Sens, la veille du couronnement de la reine; que les chevaliers portoient la cotte de damas blanc, avec le chaperon violet; et que leur nombre n'étoit pas fixé.

Voilà ce que dit Favin.

Or, tout cela est justifié, au moins quant à

l'existence de l'Ordre, par un compte de la dépense qui fut faite pour des colliers qu'on envoya en Angleterre. Ce compte est du 19 septembre 1393, et se trouve dans un ancien registre de la chambre des comptes de Paris. Le voici tel qu'il est dans son vieux style. J'ai cru que la lecture en feroit plaisir.

« Audit Jean *Compère*, orfèvre, demeurant à Paris, pour quatre autres colliers d'or, l'un pareil au collier du roi, pour le roi d'Angleterre: c'est à savoir icelui collier fait en façon de deux gros tuyaux ronds, et entre iceux tuyaux cosse de geneste double entretenant par les queues, et autour d'icelui sur les cosses, fait neuf potences autour chacune de neuf grosses perles, et en l'entredeux d'icelles potences autour dudit collier à cinquante lettres d'or, pendant à l'un d'iceux tuyaux qui font par dix fois le mot du roi Jamés, et audevant d'icelui collier a un gros balay quarré, environné de huit grosses perles pareilles aux perles du collier du roi, et au derrière a deux cosses en forme de gousse de geneste, ouvertes émaillées l'une de blanc, l'autre de vert, et a dedans chacune d'icelle trois grosses perles, et lesdits tuyaux poinçonnés de branches de fleurs et cosses de geneste. Et les trois autres colliers l'un pour le duc de Lancastre, l'autre pour le duc de

Glocestre , et l'autre pour le duc d'Yhorst , semblables à celui-ci , à quelques perles un peu moins fortes ; pour tout huit cent trente francs , trois sols , quatre deniers. »

Voyez la croix , pag. 81 , pl. V , no 5.

---

1266.

ORDRE de l'Eperon. (NAPLES.)

Etabli par Charles d'Anjou , frère de saint Louis , et roi de Naples et de Sicile.

Ce prince , appelé par les papes à la couronne de Naples , se met en marche , arrive à Rome , est couronné , en 1264 , par le pape Clément IV , et va chercher son compétiteur Mainfroi , le bat et le tue dans les plaines de Bénévent , le 26 février de la même année.

Puis , pour conserver la mémoire de ce glorieux événement , et en même temps pour reconnoître la vivacité avec laquelle la noblesse s'étoit déclarée pour lui , il institue l'ordre de l'Eperon.